

AUJOURD'HUI Niveau d'alerte prévu dans le département du Nord
 Niveau d'alerte sur persistance prévu pour le département du Pas de Calais
 Niveau d'information et de recommandation prévu pour le département de la Somme

DEMAIN Niveau d'alerte sur persistance prévu dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais

Avant-hier 24/05/2018	Hier 25/05/2018		Aujourd'hui 26/05/2018	Demain 27/05/2018
Polluants et seuils dépassés en µg/m ³	Polluants et seuils dépassés en µg/m ³	Zone(s) concernée(s) par le dépassement du seuil réglementaire	Polluants et seuils prévus en µg/m ³	Polluants et seuils prévus en µg/m ³
Particules PM10	Particules PM10		Particules PM10	Particules PM10
Moyenne journalière	Moyenne journalière		Moyenne journalière	Moyenne journalière
	50	Nord	80	50
	50	Pas-de-Calais	50	50
		Somme	50	
		Aisne		
		Oise		

Légende En cas de risque de pollution atmosphérique important, un dispositif préfectoral comportant deux niveaux est mis en place :

- 1^{er} niveau : information et recommandation** → des recommandations sanitaires et comportementales sont préconisées
- 2^{ème} niveau : alerte** → en plus des recommandations sanitaires et comportementales du 1^{er} niveau, des mesures obligatoires pour la réduction des émissions de polluants sont mises en place par les Préfets.

Le **niveau d'alerte sur persistance** est déclenché lorsque le niveau d'information et recommandations est prévu pour le jour même et le lendemain.

µg/m³ : Microgramme par mètre cube d'air = un millionième de gramme

RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES

L'Agence Régionale de la Santé recommande :
aux personnes sensibles et vulnérables (femmes enceintes, nourrissons, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies respiratoires ou cardiovasculaires, asthmatiques) de :
 • En cas d'épisode de pollution dû aux particules en suspension PM10, aux oxydes d'azote ou au dioxyde de soufre :
Éviter leurs activités sportives et physiques intenses en plein air, autant en plein air qu'à l'intérieur et **reporter les activités** qui demandent le plus d'effort
Éviter leurs déplacements sur les grands axes routiers et leurs abords en période de pointe pour être moins exposé
Pour la population générale : Réduisez les activités physiques et sportives intenses
Dans tous les cas, en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès de votre médecin ou pharmacien.

Le Préfet (les Préfets) recommand(ent) :
 Par mesure de prévention, il est préférable dans le cadre de vos déplacements **d'utiliser les moyens de transport les moins polluants**, tels que la mobilité "active" (vélo, marche, ...), les transports en commun, le covoiturage **ou à défaut de réduire votre vitesse de circulation.**
 Les **acteurs économiques** (industrie et agriculture) **sont également invités à réduire les émissions de polluants dans le cadre de leurs activités.**
 Pour rappel, le **brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit et ce, toute l'année.**
Le détail des mesures recommandées est disponible auprès des préfetures.

EXPLICATION DU PHENOMENE ET PREVISIONS POUR AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Les poussières en suspension trouvent pour origines principales les activités économiques (industrielles et agricoles) et le trafic automobile.

Les départements du Nord, du Pas -de-Calais et de la Somme sont concernés par cet épisode de pollution. Cet épisode de pollution s'explique par l'augmentation des concentrations en particules PM10 depuis hier à partir de sources locales. Le phénomène s'accroît sur le Nord et s'étend sur le littoral de la Somme aujourd'hui.
 Au vu des conditions météorologiques (vents faibles, humidité forte propice à la formation de particules secondaires) et des modèles de prévision de la qualité de l'air, les concentrations de particules PM10 se maintiennent à un niveau élevé.

Pour connaître les mesures engagées par les Préfets, consultez le site de votre Préfecture

Suivi de la pollution en temps réel et prévision actualisée	Suivi du dispositif et mesures d'urgence	Effets de la pollution atmosphérique sur la santé
www.atmo-hdf.fr 06 76 41 28 61 (zones Nord- Pas-de-Calais) 06 87 76 73 81 (zones Aisne,Oise,Somme) S'abonner gratuitement aux alertes.	http://www.prefectures-regions.gouv.fr 03 20 30 59 59 (préfecture Nord) 03 21 21 20 00 (préfecture Pas-de-Calais) 03 22 97 80 80 (préfecture Somme) 03 23 21 82 82 (préfecture Aisne) 03 44 06 12 34 (préfecture Oise)	https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/ 03 62 72 86 27
		